



Madame La Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Tout d'abord, nous voudrions rappeler ici des propos que nous avons pu porter lors de la CAPD de rentrée concernant la relation des élus, des maires avec les directeurs d'écoles, les enseignants des écoles.... :

Parfois, les conditions de travail des enseignants et des directeurs sont mises à rude épreuve.

En voici quelques exemples :

-Emploi du temps des ATSEMS imposé par les élus alors que cela doit relever d'un échange construit entre les directeurs de l'école et les élus décisionnaires ; les directeurs ayant autorité fonctionnelle sur ces personnels municipaux sur le temps scolaire.

-Manquement à des règles de sécurité élémentaires qui ne sont pas résolus malgré des relances successives circonstanciées et écrite à destination des élus et de nos IENs.

-Manque d'ATSEM dans des écoles maternelles comme par exemple celles dans lesquels les locaux sont excentrés et où la non présence d'un personnel supplémentaire présente un risque pour les enseignant.e.s ne serait ce que pour emmener les élèves au toilette alors qu'ils sont censés surveillés leurs élèves. Quid d'un CHSCTD...sur ce thème ?

-Remplacement non assuré des personnels en charge de la surveillance du soir. Les élèves restent donc à la charge des enseignants.

Si nous sommes conscients qu'il est nécessaire de maintenir des relations cordiales en toutes situations, nous pensons qu'un minimum de fermeté s'impose.

D'autre part, nous vous avons interpellée en début d'année en audience sur la difficulté des enseignants du premier degré en désir ou en besoin de mener à bien leur projet de mobilité professionnelle.

Nous avons interpellé également la rectrice sur ce sujet lors d'une audience le 15 novembre et nous lui adressons un courrier prochainement au nom du SE Unsa Académique.

Ces enseignants du premier degré attendent de vraies réponses pratiques : Ils sont souvent en demande de stage de découverte pour construire un projet professionnel parfois balbutiant. Trop souvent, très souvent, il se heurte à des refus justifiés soit par des aspects réglementaires, soit par une incapacité à les remplacer dans leur classe. Il est urgent de répondre rapidement à ces difficultés si l'on ne veut pas que ce besoin de mobilité se transforme en souffrance professionnelle

Enfin puisque cette CAPD devrait nous donner quelques éclaircissements sur les modalités de promotion dans le cadre du nouveau PPCR, nous attirons votre attention sur la nécessité de critères de départages lisibles pour nos collègues. Nous souhaiterions pour préciser ceux-là l'organisation d'un groupe de travail avant la CAPD promotion qui pourrait se tenir nous l'espérons en janvier.

A ce propos, nous avons appris que nos collègues du second degré allaient bénéficier d'une demi-journée d'information sur le PPCR. Une fois encore, les enseignants du second degré auraient de quoi se sentir délaissés. Nous vous demandons donc ce qui pourrait se mettre en place au niveau des circonscriptions.

Pour finir, nous tenons à saluer le travail important des personnels qui ont été chargé d'effectuer le reclassement de tous les enseignants du premier degré.